

Marché n°2025-04

# Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

Maintenance évolutive et création de sites filles au sein de  
l'environnement web <https://quietudeattitude.fr/>

REF : LIFE20 IPE/FR/000019

## Remise des offres :

**Date limite de réception :** 05/09/2025

**Heure limite de réception :** 12H00

**Accord cadre à bons de commandes  
Marché en procédure adaptée (MAPA)**

## I - Objet de la consultation

### 1.1 Contexte

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Ardennes (PNRA) est une collectivité qui regroupe en son sein le Conseil régional Grand Est, le Conseil départemental des Ardennes, 92 communes du nord-ouest du Département des Ardennes et leurs Communautés de communes ou d'agglomération respectives. Le PNRA est basé sur une Charte, fondée sur la préservation du patrimoine, le développement des ressources locales et la qualité de vie. Reconnu par décret ministériel du 21 décembre 2011, le projet est officiellement labellisé « PNR » jusqu'en 2026.

La Charte du Parc fixe le projet de développement du territoire. Il se scinde en 3 grands axes rappelant les objectifs du développement durable, et définit 8 thématiques prioritaires de travail, à savoir :

La forêt,  
L'agriculture,  
**Le tourisme,**  
**Le patrimoine naturel,**  
Le paysage,  
L'énergie,  
L'urbanisme,  
**La sensibilisation au territoire.**



Le PNRA est par ailleurs, partenaire du projet Européen LIFE Biodiv'Est porté par la Région Grand-Est.

### Le Programme LIFE Biodiv'Est :

« LIFE Biodiv'Est » est un programme financier LIFE intégré de la Commission européenne et porté par la Région Grand-Est. Il comporte 27 actions qui déclinent une partie de Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB). Un des défis de la SRB vise à l'établissement d'une définition régionale et à la mise en place de 100 zones de quiétude à l'horizon 2027.

Ce défi s'inscrit dans la continuité du programme « Quiétude attitude » engagé par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, le PNRBV est responsable de l'action C12 « création de zones de quiétude pour la faune sauvage ». L'action est suivie et menée en étroite collaboration, jusqu'en 2030, avec le Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA) ; également co-bénéficiaire de l'action pour le volet communication.

Cette action consiste en l'accompagnement de territoires pour la mise en place des zones de quiétude en Région Grand Est. 50 zones de quiétude sur près de 60 000 ha sont envisagées. Une méthodologie sera élaborée en vue de permettre leur déploiement sur les territoires intéressés.

Ce programme LIFE s'inscrit dans la continuité du programme Quiétude attitude décrit ci-dessous :



En 2016, dans le cadre de Natura 2000 et en lien avec le PNR du Haut-Jura, la réflexion a été lancée pour élaborer un outil de communication propre aux zones de quiétude et au porté à connaissance du grand public.

**Les 3 objectifs définis au programme Quiétude attitude sont :**

- 1<sup>er</sup> objectif : Communiquer le plus largement possible sur l'existence de zones de quiétude
- 2<sup>ème</sup> objectif : Présenter les bons réflexes à adopter pour préserver la tranquillité de la faune sauvage
- 3<sup>ème</sup> objectif : Mobiliser les professionnels du tourisme et des loisirs pour assurer un relais vers le grand public

**5 bons réflexes « signatures » de la marque Quiétude attitude :**

- 1- Je prends connaissance des zones de quiétude et de la réglementation
- 2- Je reste sur les itinéraires balisés dans les zones de quiétude
- 3- Je respecte le silence de la nature
- 4- Je tiens mon chien en laisse
- 5- Je privilégie les activités en journée.

*D'autres préconisations adaptées aux besoins des territoires et aux différentes activités peuvent être complétées sur le site internet <https://quietudeattitude.fr/>*

De même depuis 2021, le PNR des Ardennes s'est engagé dans une démarche similaire de création de zones de quiétude et d'utilisation de cette même marque.

Un des objectifs de l'action de création de zones de quiétude du programme LIFE Biodiv'Est est d'apporter une définition partagée de ces zones. Ces dernières :

sont liées à la notion écologique de dérangement [...].

s'inscrivent dans le cadre d'une planification territoriale, c'est-à-dire que le futur réseau des zones de quiétude devra garantir un habitat favorable aux espèces cibles. Les zones de quiétude peuvent être présentes dans des zonages environnementaux existants (ex : site Natura 2000, Réserve Naturelle, Parc national, APPB etc.) ou non, en fonction des enjeux et espèces cibles.

viennent compléter les aires protégées sous protection forte (contenant une réglementation spécifique pour la protection). Les zones de quiétude ne sont pas toutes des espaces réglementés. En fonction des volontés locales et des

enjeux/contraintes identifiés, les zones de quiétude peuvent amener à la création d'aires protégées, à une réglementation spécifique, ou à des engagements de propriétaires.

sont destinées à des espèces soumises au dérangement.

peuvent évoluer spatialement et temporellement selon l'expertise scientifique et technique propre aux gestionnaires des zones de quiétude (ex : sites de nidification, zones d'hivernage ou de repos, sites potentiels d'alimentation etc.).

Il existe deux types de zones de quiétude :

**Les zones de quiétude prioritaires** : visent à renforcer l'animation des espaces de quiétude avec des enjeux forts d'espèces soumises au dérangement (ex : éviter de nouvelles manifestations sportives ou activités, accompagner la fermeture ou la déviation de sentiers etc.) et/ou d'identifier un zonage environnemental réglementaire spécifique (ex : APPB, arrêté municipal etc.).

**Le zones de quiétude secondaires** : visent à mettre en place un premier degré d'animation dans l'optique de « canaliser » et « sensibiliser » les fréquentations, les usages etc. Ainsi, les zones de quiétude secondaires peuvent accompagner une stratégie de protection des espaces périphériques aux zones de quiétude prioritaire.

## 1.2 Objectifs

La prestation a pour objectifs de permettre :

la maintenance évolutive des sites existantes :

- <https://quietudeattitude.fr/>
- <https://quietudeattitude.fr/ardennes/>
- <https://quietudeattitude.fr/ballons-vosges/>
- et à venir.

la fourniture de sites filles « vides » (comprendre en ce sens un copie du code source permettant aux opérateurs de remplir les sections selon leurs propres moyens via le Back Office du CSS Wordpress). *La complétude des sites filles et leur hébergement ne fait pas partie du présent marché.*

## 2 – Définition de la prestation

### **La maintenance évolutive :**

En premier lieu, il est programmé de retravailler la structure des pages d'accueil des 3 sites existants. Ce travail passera par une étape de web design et la réalisation de maquettes (Xd/Figma ou équivalent) avant mise en développement. Les contenus seront implantés par le prestataire retenu pour le portail général <https://quietudeattitude.fr/>, et à la charge de chaque propriétaire de site Internet fille.

D'autres maintenances pourront être développées sur la base de bons de commandes édités au fur et à mesure des besoins.

Ces maintenances devront prendre en considération l'environnement web des différents sites et outils afférent au programme Quiétude attitude notamment l'usage de cartes Interactives de type LizMap ou Geotrek par exemple.

Eu égard au budget contraint, outre la prestation spécifiée en début de section à renseigner au sein d'un Détail des Quantités Estimatives, une tarification horaire sera précisée au sein d'un Bordereau des Prix Unitaires.

### **La fourniture de sites filles :**

Dans le cadre du projet LIFE Biodiv'Est, et de son action « quiétude de la faune sauvage », le nombre de zones de quiétudes en devenir va croître jusqu'en 2030 à minima. Ainsi chaque nouveau territoire bénéficiaire se verra proposer la fourniture d'une site fille à l'image de ceux des Ballons des Vosges et des Ardennes, entendu que d'autres territoires ont fait le choix de communiquer directement sur leurs propres sites Internet comme l'EPCI de la Vallée de la Bruche et le PNR du Haut-Jura.

Le prestataire retenu devra donc fournir au Parc naturel régional de Ardennes, un site « vide » selon des paramètres définis au sein du bon de commande correspondant. Ce site sera ensuite attribué par convention au bénéficiaire du programme quiétude attitude en devenir.

A titre informatif, deux autres Parc naturels régionaux de la Région Grand-Est sont susceptibles de bénéficier de sites filles : le PNR des Vosges du Nord et le PNR de la Montagne de Reims. Selon les besoins de chaque bénéficiaire et comme suscité, les rubriques et fonctions peuvent être légèrement modifiées (détaillé au bon de commande).

## 3 – Caractéristiques de la mission

### **3.1 Eléments techniques**

Les sites Internet Quiétude attitude utilisent le CSS Wordpress.

La technologie des cartes interactives utilisées dans les sections « je localise les zones sensibles » peuvent varier en fonction des Parcs : LizMap, Geotrek, OSM, pdf interactifs, etc. Il n'y a pas de règle établie en ce sens. Aussi les iframes et autres systèmes d'imports devront permettre l'incorporation de chaque typologie de carte.

L'espace web Quiétude attitude est un espace collaboratif. Ainsi chaque évolution apportée pour un site peut être dupliquée sur les autres sur simple émission d'un bon de commande. Soit une commande évolutive au tarif en vigueur et un autre pour dupliquer à coût moindre la nouveauté sur les sites demandeurs.

La mise en place des serveurs de développement sera à la charge du prestataire retenu avant transmission vers les serveurs des bénéficiaires (maintenance évolutive et sites filles).

## 4 – Méthode de travail

### **4.1 Commande initiale : maintenance évolutive des pages d'accueil**

Le candidat remettra au Parc **un planning prévisionnel** d'intervention précisant les différentes phases du projet, les dates de validation, la période de recettage

Le candidat accompagnera le Parc dans la redéfinition de la page d'accueil (**mock-up**).

Pour faciliter les travaux, il est demandé au candidat de proposer un interlocuteur unique pour le suivi du projet. D'autres interlocuteurs pourront être sollicités pour les aspects techniques.

L'interlocuteur privilégié au sein du Parc sera :

#### **Damien Pecheux**

Chef du pôle promotion du territoire et Chargé de mission tourisme

07.77.97.94.59

[damien.pecheux@parc-naturel-ardennes.fr](mailto:damien.pecheux@parc-naturel-ardennes.fr)

Le candidat mettra à disposition un espace de démonstration en ligne pour le site en préproduction de façon à faciliter les relectures et le recettage.

### **4.2 Les bons de commandes subséquents**

Pour chaque commande supplémentaire, le titulaire du marché recevra un Bon de Commande formalisé précisant l'objet de la commande, son prix (conformément au BPU remis par le candidat) et le délai de réalisation préalablement convenu entre le Parc naturel régional des Ardennes et le titulaire du marché (selon la nature de la prestation).

## 5 – Prestations attendues et livrables

### **5.1 Commande initiale**

#### **5.1.1 Prestations attendues**

Il est attendu du candidat les éléments suivants :

Assurer la gestion du projet ;

Redéfinir le webdesign des pages d'accueil ;

La saisie et la mise en production de l'ensemble des contenus de la page d'accueil du portail régional : <https://quietudeattitude.fr/> ;

La fourniture d'un serveur de développement pour les pages d'accueil des Parcs des Ballons des Vosges et des Ardennes leur permettant de saisir les données selon sur les nouvelles pages d'accueil.

Le remplacement des anciennes pages des sites web filles cités ci-dessus une fois celles-ci complétées par les Parcs.

#### **5.1.2 Livrables à la fin du projet**

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage l'ensemble des documents et fichiers nécessaires pour la bonne exécution de sa mission, notamment :

Une page d'accueil revisitée pour l'ensemble des sites.

### **5.2 Commandes subséquentes**

Outre les sites filles précédemment développés au sein du présent CCTP, d'autres maintenances évolutives pourront être commandées sur la base de bons de commandes édités en concertation entre le pouvoir adjudicateur et le titulaire du marché : prix forfaitaire, nombre d'heures utiles (prix unitaire), délais de réalisation...

## 6 – Durée et calendrier

La prestation débutera à la date de notification du présent marché.

Les livrables de la commande initiale sont attendus au plus tard un délai de 3 mois.

Un calendrier de réalisation sera fourni par le candidat.

La durée totale de l'accord cadre à bon de commande est fixé à 3 ans, prorogeable d'une année, conformément aux règles inscrites au Code de la Commande Publique.